

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND IN GUINEE BISSAU
LRPR-2019-9151923

Termes de Reference pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes/Centre de recherche

Consultation pour l'appui à l'Evaluation Multi-Pays Sommative des Programmes "Ecole Amis des Enfants"
en Guinée Bissau et de l'Education Parentale" en Sao Tome et Principe

1. Objet de l'évaluation

L'évaluation portera sur le programme « Ecole Amis des Enfants » (EAE) en Guinée Bissau et sur le programme « Education Parentale » (PEP) en Sao Tome et Principe. Plus de détails seront fournis ci-dessous pour chacun de deux programmes.

1.1. Programme EAE en Guinée-Bissau

Le volet « Équité et Qualité de l'éducation » du programme de coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement de la Guinée-Bissau, lancé en 2016, est axé sur les soins et l'éducation de la petite enfance, l'éducation primaire et les enfants non scolarisés. Les résultats de l'UNICEF en matière d'éducation sont alignés sur le plan sectoriel de l'éducation (2017-2025) du gouvernement national et ont pour objectif de contribuer à l'accélération du rythme de réalisation d'un cycle complet d'enseignement primaire de qualité. Plus précisément, l'action de l'UNICEF devrait générer deux produits :

- (a) la mise en place d'un cadre réglementaire permettant d'accroître l'accès à un apprentissage de qualité et d'établir des normes d'interventions de qualité dans les écoles maternelles et primaires sur la base du cadre «Écoles Amies des Enfants» ; et
- (b) l'appui au Ministère de l'éducation afin d'accroître l'accès des enfants non scolarisés à l'éducation, surtout à travers la production de données probantes et à l'élaboration de stratégies qui s'y inspirent.

L'initiative EAE a été lancée en Guinée-Bissau en 2011 et comme décrit ci-haut elle s'inscrit dans le premier produit du programme de coopération actuel. Cette initiative, développée conjointement par l'UNICEF et d'autres partenaires et mise en œuvre dans beaucoup de pays du monde, a pour objectif d'assurer aux enfants un environnement d'apprentissage conduisant à des enseignements et apprentissages optimaux. Sa mise en œuvre, qui repose sur l'adaptation de lignes directrices internationales au contexte du pays, a permis de développer des outils répondant aux intérêts et besoins des 47 écoles ciblées par l'initiative dans 5 des 9 régions du pays.

Comme résultat, les EAE ont contribué au développement et à l'application de critères nationaux pour l'établissement d'une école de qualité. Par ailleurs, l'approche en Guinée-Bissau s'est vu ajouter un "+", parce que ses activités vont au-delà de l'éducation de base et incluent également l'alphabetisation des femmes - qui sont pour la plupart des mères d'enfants - ainsi que le développement du jeune enfant (DPE) pour les enfants en âge scolaire.

Avec en moyenne 1/2 million de dollars par an, l'intervention compte parmi ses bénéficiaires près de 9000 enfants par an, leurs parents, les membres de la communauté et environ 94 directeurs/professeurs des 47 écoles primaires et préscolaires ciblés.

Le développement et la mise en œuvre de l'approche EAE ne se sont pas faits sur la base d'une théorie de changement (ToC), mais un [Manuel détaillé](#) qui décrit l'approche existe. Autant au niveau global que dans le cas spécifique de la Guinée Bissau, l'approche EAE poursuit un certain nombre des résultats attendus à plusieurs niveaux. Vu l'absence de la ToC pour la Guinée-Bissau, l'une des tâches de l'évaluateur sera de reconstituer la théorie du changement à partir des informations existantes.

L'UNICEF a appuyé le gouvernement dans la mise en place des EAE en suivant l'approche globale consistant à faciliter le renforcement des relations entre les communautés et les enfants. La stratégie a également consisté en la promotion d'une éducation de qualité à travers pas seulement la définition de normes et standards nationaux pour une école de qualité mais aussi l'adoption d'une approche intersectorielle impliquant les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'hygiène et de l'assainissement, de la protection et des soins parentaux.

En dehors de l'UNICEF, la mise en œuvre du programme a fait appel à quatre types d'acteurs :

- le Gouvernement qui définit la politique globale ainsi que les normes en matière de EAE et veille à leur mise en œuvre;
- les communautés à la base, à la fois bénéficiaires mais aussi parties prenantes lors de la définition des normes et des politiques en matière d'éducation pour la petite enfance, surtout en vue de leur contextualisation ainsi que la prise en compte effective de leurs besoins ;
- les ONGs œuvrant sur la qualité des écoles, agissant pour le compte de bailleurs et/ou facilitant la relation entre le gouvernement et les communautés;
- les bailleurs de fonds qui apportent un appui financier mais aussi technique aux EAE.

1.2. Programme PEP en Sao Tome et Principe (STP)

Le Programme d'éducation parentale (PEP) a été mis en œuvre en Sao Tome et Principe entre 2016 et 2018 pour répondre à un certain nombre de lacunes identifiées par une étude commanditée par l'UNICEF en 2013 en soutien au Ministère des Affaires Sociales (« Etude sur les pratiques parentales des enfants de moins de 6 ans ») en Annexe 1, dont le lien d'accès est le suivant : [Annexe 1](#)

Le PEP visait à encourager des comportements plus favorables dans les domaines de la santé, de la nutrition, du repos et du sommeil, de l'hygiène, de la protection, ainsi que du développement émotionnel, cognitif et social des enfants, en soulignant la nécessité pour toutes les mères d'adopter des attitudes plus proactives et de communication envers leurs enfants. Compte tenu des caractéristiques des familles et de la pauvreté à São Tomé et Príncipe, il avait été considéré qu'un programme d'éducation parentale articulé autour d'un aspect économique dans ses différents aspects pourrait contribuer à l'élimination de l'extrême pauvreté. Une expérience pilote a été conçue et mise en œuvre dans le cadre d'une consultation internationale.

Le programme a ciblé 155 familles appartenant aux 11% des plus pauvres de la population dans 19 communautés de 4 districts (à savoir : Caue, Lemba, Cantagalo et Region Autonome du Principe) et a été mis en œuvre par la conception, le développement et l'expérimentation d'un ensemble de matériels de communication et de formation sur des thèmes spécifiques, tel que: dimension affective, développement intégral (santé, nutrition, protection et sécurité), droits de l'enfant et stimulation précoce et langage.

Le PEP a donc permis de tester différents instruments de politique et de programmes qui, pendant les deux ans de mise en œuvre, ont été considérés comme une réponse à la situation vulnérable des familles de Sao Tomé. Deux ans depuis le lancement du programme, il est pertinent maintenant de comprendre dans quelle mesure le programme constitue une réponse effective et adaptée au contexte.

L'objectif principal du PEP est de renforcer les compétences du rôle du père et de la mère dans plusieurs domaines de développement des enfants - en particulier dans les soins de base appropriés et efficaces - pour les assurer le plein développement : dans la stimulation précoce, dans le renforcement des relations affectives et dans la réduction des modèles éducatifs basés sous une discipline violente, en faveur d'une discipline plus "positive".

L'un des grands résultats prévus avec le programme PEP est l'évolution des pratiques parentales, visant à éradiquer les pratiques néfastes pour le développement global et harmonieux de l'enfant, et par conséquent renforcer les capacités et les connaissances des parents et des mères pour s'attaquer aux problèmes propres aux enfants,

Dans ce but, un plan parental positif a été conçu et mis en œuvre à travers plusieurs stratégies, à savoir des séances de groupe familial et des stratégies de communication pour le changement de comportement... Plusieurs activités clés ont été développées dans le domaine de la formation et de la sensibilisation par la formation de journalistes, de chefs religieux et de communes, d'agents de santé. Des documents de communication (spots, débats télévisés, messages clés, albums Seriate) ont été produits comme support pour soutenir la formation et la sensibilisation des familles. Pour davantage d'information sur le PEP et sur ses principaux indicateurs de performances et résultats escomptés se référer respectivement aux documents suivants :

- (i) *PROGRAMA NACIONAL DE APOIO AS FAMÍLIAS* en Annexe 2 (lien : [Annex 2](#))
- (ii) *PLANO DE ACÇÃO DO PROGRAMA DE EDUCAÇÃO PARENTAL*, Annexe 5 (lien: [Annex 5](#))

Bien que le PEP ne soit qu'à ses débuts, le Bureau Pays considère qu'il est important de mieux comprendre les forces et les faibles du processus de planification et de mise en œuvre du programme ; cela s'avère nécessaire pour introduire les réajustements nécessaires et opportuns avant de progresser dans l'expansion du PEP au niveau national.

En ce qui concerne l'éducation parentale en STP, le programme est inscrit dans le cadre des priorités du Programme de coopération 2017-2021 pour améliorer les soins et renforcer des pratiques parentales et promouvoir un meilleur accès aux services sociaux de base. Par ailleurs, le PEP a envisagé une approche intersectorielle, associant le secteur de l'éducation, la protection sociale, la protection de l'enfance, la santé et la communication. En ce sens, l'évaluation sera censée de vérifier si les stratégies combinées de protection sociale pour les familles en situation de pauvreté et d'extrême fragilité peuvent ou non constituer un point de référence significatif.

2. But de l'évaluation

Cette évaluation a deux buts : la redevabilité et l'apprentissage organisationnel.

En ce qui concerne la **redevabilité**, la présente évaluation répond à l'exigence de rendre compte de l'usage des ressources affectées à cette partie du programme de l'UNICEF aussi bien aux bailleurs de fonds (redevabilité verticale) qu'aux bénéficiaires (redevabilité horizontale).

En ce qui concerne l'**apprentissage**, l'évaluation va générer des données probantes sur la performance des deux programmes, qui serviront de base pour l'amélioration des initiatives futures.

Plus spécifiquement, en **Guinée-Bissau**, l'évaluation fournira au Gouvernement et ses partenaires des recommandations qui serviront de base pour des orientations stratégiques sur la question essentielle de la qualité de l'environnement scolaire et son impact sur la qualité des enseignements et des apprentissages. Ces leçons permettront de nourrir des actions futures en matière d'amélioration de la qualité des écoles. Cette évaluation se tient à une période charnière, la fin du programme actuel de coopération Guinée Bissau - Unicef 2016-2020 et le démarrage d'un nouveau cycle de coopération pour le quinquennat 2021-2025. A ce titre les résultats obtenus aideront à mieux définir le positionnement du nouveau programme en ce qui concerne la qualité des apprentissages.

A **São Tomé et Príncipe**, l'évaluation du PEP permettra de vérifier si les actions prévues ont effectivement contribué aux résultats définis dans le programme de soutien aux familles de Sao Tomé. Plus particulièrement, l'évaluation déterminera dans quelle mesure le programme PEP a contribué à modifier les pratiques parentales, si les pratiques nuisibles pour le développement global de l'enfant ont été abordées et si les capacités et les connaissances des parents pour traiter les problèmes spécifiques des enfants ont été renforcées ou améliorées. Cette évaluation vise aussi à examiner le processus de mise en œuvre de l'expérience pilote, notamment pour vérifier si les stratégies de protection sociale des familles de São Tomé e Príncipe avec des familles en situation de pauvreté et d'extrême fragilité peuvent constituer une référence significative ; elle vise en outre à savoir si les procédures utilisées sont durables. Cette évaluation servira aussi de base à l'extension du PEP à l'échelle nationale.

Les utilisateurs et utilisations envisagées de cette évaluation sont spécifiés dans le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Les utilisateurs et utilisations envisagées de l'évaluation

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisation de l'évaluation	
	Guinée Bissau	Sao Tomé e Príncipe
Section Education UNICEF Guinée Bissau	Contribuer à la définition des priorités et stratégies adaptées de la mise en œuvre en matière d'éducation de qualité pour le	Effectuer les réajustements du PEP au niveau de la conception, mise en œuvre et suivi/évaluation en vue de

	prochain Programme de Coopération (2021 – 2025).	l'expansion du programme en 2020.
Bailleurs de fond	Orienter les financements des bailleurs de fonds (entre autres Banque Mondiale, Coopération Portugaise, GPE) vers les interventions les plus efficaces et les plus efficaces visant l'amélioration de la qualité de l'éducation.	Mieux orienter les financements de l'UNICEF et des autres bailleurs de fonds dans le domaine du développement de la petite enfance et jeunes enfants
Bureau Régional de l'UNICEF (section d'éducation)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et disséminer dans la région les bonnes pratiques et leçons apprises dans le but d'atteindre le résultat régional sur l'accès à l'éducation (KRC4). - Plaider en faveur des investissements appropriés pour garantir des programmes visant une éducation de qualité et des meilleurs résultats d'apprentissage. 	
Communautés/bénéficiaires	Mieux s'approprier des résultats du programme et continuer les efforts vers l'établissement d'un environnement plus propice à l'apprentissage dans et autour de l'école.	Mieux s'approprier les résultats du programme et renforcer les connaissances acquises grâce à un cycle de feedback positif.
Gouvernement (Ministère de l'Éducation et autres ministères)	Mieux orienter ses efforts dans la définition et la mise en œuvre du document définissant les normes nationales pour une école de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la définition et la mise en œuvre d'un programme d'éducation parentale au niveau national. - Mieux assurer la durabilité des résultats du PEP, tout en garantissant une gestion autonome des activités dans le futur ainsi que le fonctionnement des équipes de coordination et de supervision des actions et sessions de coordination sur le terrain.
ONGs/autres partenaires	Optimaliser et mieux focaliser la stratégie opérationnelle dans le domaine d'éducation et du développement de la jeune enfance, surtout dans le cadre des partenariats futures avec l'UNICEF.	

3. Objectifs de l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation sont de :

- (1) Déterminer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des programme EAE (en Guinée-Bissau) et Education Parentale (en STP)¹ ;
- (2) Analyser les défis dans la mise en œuvre des approches (y compris le hiatus possible entre le développement des standards et leur mise en œuvre pratique) ;
- (3) Identifier et documenter dans la section les leçons apprises, les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques à répliquer sur la mise en œuvre des approches ;
- (4) Formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques afin d'améliorer la qualité d'éducation par les approches EAE et PEP.

L'intérêt de réaliser une évaluation multi-pays réside ici dans le fait de pouvoir d'une part réduire les couts de transactions relatifs à la réalisation de telles évaluations, mais aussi de pouvoir faciliter la coopération et l'apprentissage en matière d'évaluation entre des pays qui réalisent des activités similaires ou qui contribuent aux mêmes résultats.

4. Portée de l'évaluation

Portée thématique :

Pour la **Guinée Bissau**, l'évaluation couvrira l'ensemble des thématiques et interventions du programme EAE (éducation de base, éducation préscolaire, éducation inclusive, alphabétisation des femmes, Wash in School, environnement scolaire, etc.). Au cours des neuf années couvertes par l'initiative, différents rapports ont été produits pour documenter le programme. Enfin d'autres documents ont été produits dans le cadre du développement des normes et standards pour une école de qualité issus de l'approche EAE. Toute cette documentation mérite d'être identifiée et analysée afin de contribuer à la réalisation de cette évaluation.

Pour **STP**, l'évaluation portera sur la planification et la mise en œuvre du programme d'éducation parentale exécuté en tant qu'approche intersectorielle, impliquant le secteur de l'éducation, la protection sociale, la protection de l'enfance, la santé et la communication, pour la période 2013-2018, en se concentrant sur la phase préparatoire et comprenant la phase pilote de mise en œuvre. Le document nommé *RELATORIO FINAL JAN. 2018 PEP-STP II*, correspond au rapport final de la mise en œuvre de ces deux phases du PEP ; ce document est présenté en annexe 4, lien : [Annex 4](#)

¹ En outre, l'évaluation doit couvrir (i) les chaînes des résultats spécifiques attendus ; (ii) l'adaptation et la concrétisation des guides globaux ; (iii) les stratégies d'exécution ; (iv) les bonnes pratiques eu égard au contexte de mise en œuvre ; (v) la couverture des interventions ; et (vi) l'appropriation nationale et l'intégration dans les politiques et stratégies.

Portée géographique :

La revue documentaire devra couvrir l'ensemble des activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'EAE et de l'éducation parentale dans toutes les zones couvertes au niveau de chaque pays. Toutefois, la collecte de données doit couvrir un échantillon représentatif de 20 secteurs dans les régions de Gabu, Bafata, Oio, Quinara et Tombali où l'approche EAE a été mise en place en Guinée Bissau. Pour plus de détails, prière de consulter la carte de sites d'intervention de EAE dans le pays :

https://share.mwater.co/v3/dashboard_link/1bad066b84104802a43b1cfe44f19437?share=a099f9721afd4b838f850761008da9a1

Pour STP, l'évaluation couvrira les régions de Lobata, Caué, Lemba et Région Autonome du Principe, couvrant un échantillon représentatif des familles bénéficiaires du programme réparties dans 19 communautés dûment répertoriées dans deux cartes géographique en Annexe 3b (liens : [PEP ST](#) et [PEP RAP+](#) Légende : [PEP Legende](#)). Par ailleurs la Caractérisation des familles PEP est détaillée dans l'annexe 3, lien [Annex 3](#).

Portée chronologique :

Pour le programme EAE cette évaluation couvrira toutes les interventions des deux derniers cycles du programme de coopération UNICEF – Guinée Bissau : 2011-2015 et 2016-2019.

En ce qui concerne l'éducation parentale, l'évaluation couvrira la période 2013-2018, en mettant l'accent sur les phases préparatoires du programme et la mise en œuvre du projet pilote.

5. Contexte de l'évaluation

Guinée-Bissau

Confrontée à un passé politique tumultueux, la Guinée-Bissau est l'un des pays les plus pauvres du monde, se classant au 177e rang sur l'indice de développement humain (PNUD, 2018), avec un indice moyen (0,455) bien inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (0,537). Les femmes et les enfants sont particulièrement exposés à la pauvreté et à la vulnérabilité. Une analyse menée conjointement par l'UNICEF et le PNUD en 2017 a révélé que 58% des ménages sont pauvres de manière multidimensionnelle alors que 97% des enfants sont privés d'au moins un de leurs droits fondamentaux.

Le pays continue à faire face à une instabilité de l'environnement politique et institutionnel qui entrave le développement du pays. La crise prolongée au fil des ans a eu un impact négatif sur le secteur de l'éducation. Les efforts visant à améliorer le secteur de l'éducation en Guinée-Bissau sont confrontés à des défis et à des limitations considérables : 40% de la population du pays est analphabète ; les réseaux routiers sont limités et souvent périlleux ; l'électricité est sporadique ou inexistante ; et des réseaux téléphoniques inadéquats entravent la communication. La Guinée-Bissau n'a pas atteint les objectifs fixés pour l'éducation dans les objectifs du Millénaire pour le développement et n'est pas en voie d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous (2020).

Le système éducatif bissau-guinéen continue de souffrir de la faiblesse de l'offre et de la qualité des services fournis à tous les niveaux de l'enseignement. Au fil des ans, le système a tardé à s'adapter aux demandes de la population croissante. Seulement un quart des écoles primaires sont pourvues d'infrastructure et de ressources permettant de couvrir la totalité des 6 grades du primaire. Cette situation contribue à l'abandon précoce du système scolaire par les enfants avec des compétences limitées en lecture, écriture et calcul. Les filles sont particulièrement plus touchées, car à cause de multiples raisons elles ont moins de chances de

parcourir les longues distances nécessaires pour se rendre dans les écoles les plus proches, offrant des cours allant jusqu'à la sixième année.

Les grèves d'enseignants ont continué à frapper le système avec une perte de 46% des journées d'enseignement en 2017/18 et plus de 38% en 2018/19. Les provisions budgétaires par l'Etat tendent à baisser depuis 2015. Pendant deux années consécutives entre 2016 et 2017, il n'y avait pas de budget approuvé par l'État et, sur la base des informations disponibles, la part de l'éducation prévue en 2018 était de 8%. En 2017, l'un des développements majeurs pour le pays a été l'approbation du Plan sectoriel de l'éducation 2017-2025 et l'obtention du financement de 4,7 millions USD du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE).

La mise en œuvre de l'initiative EAE s'inscrit dans les priorités du pays en matière d'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages. Comme l'environnement scolaire étant un des déterminants essentiels de cette qualité, il est important de voir dans quelle mesure des améliorations de cet environnement se traduisent effectivement par des progrès au niveau des enseignements et apprentissages.

Sao Tomé et Principe

Sao Tomé-et-Principe est un petit État insulaire en plein développement, dont l'économie fragile dépend fortement de l'aide étrangère. Depuis 2013, le pays est classé par la Banque mondiale parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Sa population est d'environ 197 900 habitants.

Bien que le pays soit considéré comme un État fragile en raison de sa situation insulaire, des progrès ont été accomplis ces dernières années dans le domaine de l'éducation et de la survie de l'enfant.

En Sao Tomé-et-Principe, les enfants âgés de 0 à 17 ans représentent environ 48 % de la population du pays (INE-STP, 2012), dont 70 % vivent dans la pauvreté et souffrent de privations multidimensionnelles. D'après les données MICS 2014, 21.7% des familles santoméennes vivent en dessous du seuil de l'extrême pauvreté. Les données du Recensement Générale e la Population et de l'Habitation (RGPH) révèlent que seulement 40 % des enfants vivent avec leurs deux parents, 13,4 % des enfants et adolescents vivent dans des familles monoparentales et 1 % vivent seuls (INE-STP, 2012).

Dans le cadre de l'élaboration du Programme national d'appui aux familles 2015-2018, une enquête a été menée qui a caractérisé les différentes configurations de la famille de Sao Tomé-et-Principe, à savoir: Le modèle monoparental prédomine dans lequel la responsabilité de l'éducation d'un enfant incombe exclusivement aux mères ; les unions de fait (concubinages) sont initiées très tôt, aboutissant à des séparations et unions successives et ayant des conséquences sur la composition et le fonctionnement de la cellule familiale.

Dans ce cadre, les gouvernements successifs et diverses entités nationales et internationales de la société civile ont élaboré des stratégies, des plans et des programmes comportant des formes de suivi, d'évaluation et d'allocation de ressources pour " la survie, l'éducation, la protection sociale et juridique des enfants " (ACPF, 2011), en bref, les politiques publiques adoptées et les approches programmatiques ont visé le développement des systèmes nationaux de protection des enfants et des familles, l'attention étant portée aux familles les plus vulnérables.

La période 2013-2018 a été marquée par de nombreuses interventions visant à répondre à la situation identifiée. La Direction de la protection sociale - DPSS, Ministère de la Justice et de l'Education, avec l'appui de

l'UNICEF : a actualisé la loi sur la famille, mis en œuvre le programme 1000 jours, élaboré la stratégie de protection sociale, appuyé le programme pour le développement de la petite enfance axé sur l'éducation préscolaire des enfants de 4 et 5 ans et mis à l'essai le programme d'éducation des parents. Avec le soutien financier de la Banque mondiale, le programme d'aide aux mères les plus démunies a été étendu par le transfert direct de fonds à 3500 familles.

6. Critères d'évaluation

Cette évaluation multi-pays du projet sera guidée par les cinq critères OCDE/CAD suivants : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. La prise en compte des droits humains, du genre et de l'équité sera également appréciée dans le cadre de présente évaluation.

Malgré que le critère d'impact ne fût pas retenu pour cette évaluation à cause d'un manque des données de base (baseline), il est attendu que certaines indications d'impact seront capturées sous le critère d'efficacité.

6. Questions d'évaluation

Dans le but d'atteindre les buts de l'évaluation et sur la base des critères d'évaluation susmentionnés, une liste indicative de questions d'évaluation a été définie. Elle sera affinée et au besoin complétée par l'équipe d'évaluation dans leur proposition technique et finalisé lors de la phase de démarrage de l'évaluation. Une liste finalisée sera présentée et approuvée dans la note de cadrage. Malgré la non inclusion du critère d'impact faute des données de base (baseline), il est attendu que certaines indications d'impact seront capturées sous le critère d'efficacité.

7.1. Pertinence

Questions communes pour la Guinée Bissau et STP

- 7.1.1 Dans quelle mesure les activités des initiatives EAE et le PEP sont pertinentes face aux changements souhaités par tous les intervenants du secteur de l'éducation touchant les enfants (filles et garçons) ?
- 7.1.2 Dans quelle mesure les différents besoins des bénéficiaires envisagées et notamment les plus vulnérables^[1] ont-ils fait l'objet d'une évaluation préalable lors de la conception du programme ? Dans quelle mesure les résultats de cette évaluation ont-ils informé la planification et la mise en œuvre des programmes ?
- 7.1.3 Dans quelle mesure les approches proposées sont-elles adaptées pour atteindre les objectifs envisagés de chaque programme ? (Permettre aux apprenants de bénéficier effectivement d'un environnement propice aux apprentissages et améliorer leur niveau d'apprentissage pour l'EAE et aux enfants d'un environnement familial plus sûr et plus stimulant dans le cas du PEP.)

Questions spécifiques pour la Guinée Bissau

7.1.4. Dans quelle mesure l'approche et sa mise en œuvre sur le terrain sont-elles flexibles et tiennent compte des différents agendas des bénéficiaires ?

Questions spécifiques pour la STP

7.1.5. Dans quelle mesure le programme d'éducation parentale met-il l'accent sur le développement des compétences qui aident les parents, c'est-à-dire dans quelle mesure les thèmes développés pendant les séances ont-ils permis efficacement à changer les pratiques ?

7.2 Efficacité

Questions spécifiques pour la Guinée Bissau

Résultats

7.2.1. Quels sont les résultats concrets atteints au bout de la période de mise en œuvre de l'initiative ? (au niveau des enfants, de l'amélioration de la fréquentation du fait d'un environnement amélioré, du taux de réussite aux examens des élèves des EAE, de l'existence et de l'utilisation de normes et standards nationaux pour une école de qualité) ;

7.2.2. Quels sont les changements positifs et/ou négatifs observés chez les bénéficiaires (élèves, enseignants, parents, communautés, etc.) auxquelles l'approche EAE a contribué ?

7.2.3. Dans quelle mesure et comment l'approche EAE a contribué à influencer la perception des familles, des bénéficiaires et des communautés sur l'éducation en général et l'école ?

7.2.4. Dans quelle mesure, l'approche a-t-elle permis de fournir aux enfants qui fréquentent les EAE un paquet minimum de services intégrés (établissement des actes de naissance, acquisition de compétences en lecture, calcul, compétences de vie courante) ?

7.2.5. Quels sont les facteurs habilitants et/ou obstacles identifiés pour une mise en œuvre efficace d'EAE ?

Processus

7.2.6. Dans quelle mesure le modèle Ecole Amie des Enfants intégrant l'environnement d'apprentissage est un facteur de la qualité des enseignements et apprentissages ?

7.2.7. Dans quelle mesure la maîtrise de l'approche par les acteurs (enseignants, directeurs, parents, administrateurs de l'éducation, inspecteurs) a influencé les progrès dans la mise en place d'un cadre réglementaire permettant l'accès à un apprentissage de qualité et d'établir des normes d'interventions de qualité dans les écoles maternelles et primaire ?

7.2.8. Dans quelle mesure les activités planifiées sur la période de mise en œuvre permettent-elles (en quantité et en qualité) d'atteindre les résultats ? Y a-t-il des gaps non couverts par d'autres partenaires ou le gouvernement ?

7.2.9. Dans quelle mesure les partenariats établis ont-ils favorisé ou défavorisé l'atteinte des résultats escomptés ?

Questions spécifiques pour la STP

Résultats

7.2.10 Dans quelle mesure le programme PEP a atteint ses objectifs escomptés ?

- 7.2.11 Dans quelle mesure le programme a contribué aux changements positifs observés chez les bénéficiaires dans les domaines suivants : développement et relations affectif, développement intégral, droits de l'enfant, stimulation intellectuelle et langage ?
- 7.2.12 Dans quelle mesure le PEP a-t-il été mise en œuvre conformément aux directives du Programme d'aide aux familles ? Et dans quelle mesure la mise en œuvre a-t-elle été standardisée ?
- 7.2.13 Quels sont les facteurs habilitants et/ou obstacles identifiés pour une mise en œuvre efficace du PEP ?
- 7.2.14 Dans quelle mesure et comment le programme a-t-il influencé la perception des familles bénéficiaires et des communautés en général au sujet des soins et du développement des jeunes enfants ?
- 7.2.15 Dans quelle mesure le PEP contribue-t-à améliorer la fréquentation et la rétention des enfants à l'école primaire ?

Processus

- 7.2.16 Dans quelle mesure le programme offre-t-il une alternative complémentaire aux programmes existants pour les familles vulnérables et leurs enfants ?
- 7.2.17 Dans quelle mesure les activités étaient-elles suffisantes (en quantité et qualité) pour attendre les résultats escomptés de deux programmes ? Y a-t-il des gaps non couverts par d'autres partenaires ou le gouvernement ?
- 7.2.18 Dans quelle mesure les partenariats établis ont-ils favorisé ou défavorisé l'atteinte des résultats escomptés ?
- 7.2.19 Quels sont les défis auxquels sont confrontés les coordinateurs, superviseurs et activistes du PEP et comment ont-ils été relevés ?

7.3 Efficience

Questions communes pour la Guinée Bissau et STP

- 7.3.1. Dans quelle mesure les ressources financières, humaines et les biens ont été :
- Suffisantes (en termes de quantité) par rapport aux besoins identifiés et aux résultats escomptés ?
 - Adéquates (en termes de qualité) par rapport aux résultats escomptés ?
 - Déployées à temps ?
- 7.3.2. Dans quelle mesure les mêmes résultats auraient-il pu être atteints par d'autres alternatives moins coûteuses ?
- 7.3.3. Quels sont les facteurs de gestion qui ont favorisé ou empêché l'efficience du projet ?

7.4 Durabilité

Questions communes pour la Guinée Bissau et STP

- 7.4.1. Dans quelle mesure le Gouvernement, les inspecteurs, les directeurs, les enseignants, les parents et les communautés se sont-ils appropriés les approches dans les deux pays ?
- 7.4.2. Dans quelle mesure les conditions nécessaires pour une appropriation des interventions par la partie nationale et les communes ont été mises en place par UNICEF et ses partenaires ?
- 7.4.3. Dans quelle mesure les interventions des deux programmes vont continuer dans les deux pays sans le soutien des partenaires, tels que l'UNICEF ?

Questions spécifiques pour la Guinée-Bissau

- 7.4.4. Dans quelle mesure des dimensions de l'approche ont été intégrées dans les normes et standards nationaux pour une école de qualité ?
- 7.4.5. Quels sont les facteurs qui favorisent la pérennisation de l'approche EAE ?

Question spécifique pour la STP

- 7.4.6. Quel a été le degré et le type de participation et d'engagement des équipes de coordination et de contrôle, au cours de la phase de mise en œuvre ?

7.5 Genre, droits humains et équité

Questions communes pour la Guinée Bissau et STP

- 7.5.1. Dans quelle mesure les garçons/filles le plus vulnérables et/ou des zones le plus défavorisées des communes couvertes, ont-ils pu bénéficier des deux programmes dans les deux pays ?
- 7.5.2. Dans quelle mesure les deux programmes assurent les mêmes possibilités dans l'enseignement et les apprentissages aux filles et aux garçons ?
- 7.5.3. Dans quelle mesure les deux programmes ont adressé les barrières spécifiques au genre qui empêchent les filles et garçons à accéder aux activités et services qui sont mis à leur disposition ?
- 7.5.4. D'une manière plus large, dans quelle mesure les considérations spécifiques liées au genre, droits humains et équité ont-elles été prises en compte lors de la conception, planification, mise en œuvre et suivi de deux programmes. (Par exemple en ce qui concerne la participation des parents – mères, pères, enseignants féminines et masculins, etc.).

7. Méthodologie

L'évaluation sommative des deux programmes sera menée selon une approche **participative et inclusive**. L'évaluation sera basée sur des **méthodes mixtes de collecte et d'analyse des données** auprès des bénéficiaires escomptés et des acteurs clés dans le processus de mise en œuvre de l'approche. Le but d'utiliser plusieurs méthodes et de trianguler les données provenant de différentes sources afin de formuler les constats est d'apporter des réponses le plus pertinentes et crédibles aux questions d'évaluation. Les **données primaires collectées sur le terrain** seront complétées par :

- L'analyse secondaire des données de routine générées par le dispositif de suivi d'UNICEF et ses partenaires (MICS, Système d'Information de Gestion de l'Éducation, annuaires statistiques scolaires, Plan Sectoriel de l'Éducation, données de suivi existantes, etc.) ;
- Une revue documentaire (plans d'actions, rapports de la mise en œuvre, etc.) et
- Un processus itératif de dialogue avec les principaux acteurs de la mise en œuvre, y compris
 - Le personnel de l'UNICEF
 - Le personnel des MdE
 - Les agences de mise en œuvre
 - Les parents, les enseignants et tout autre informant clé au niveau de la communauté.

Ce dialogue multi-acteurs servira également d'opportunité pour reconstituer la théorie de changement de l'approche EAE et du PEP.

Les données et les documents existants sur les deux programmes (parmi les documents on retrouve UNDAF GB et STP, Programme de Coopération Guinée-Bissau-UNICEF et STP, Note Strategic STP 2017-2021, rapports sur l'état d'avancement et finale et tout le matériau développé pour la mise en œuvre du PEP, etc.) seront mis à disposition de l'équipe d'évaluation par le staff de deux Bureaux Pays de l'UNICEF au démarrage de la consultation.

Une méthodologie d'évaluation plus détaillée sera proposée par l'équipe d'évaluation, en prenant en compte les différences parmi les parties prenantes, en termes d'âge, de genre, et autres critères jugés pertinents. L'équipe proposera ainsi la méthodologie (y compris la stratégie d'échantillonnage et d'analyse) et les étapes de l'évaluation dans son offre technique.

Le bureau d'étude présentera une note de cadrage de l'évaluation (*inception report* en anglais) avec une méthodologie détaillée, qui inclura des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs, conçus pour répondre avec précision aux questions de l'évaluation lors de la première phase de la consultance. Dans le but de démontrer que l'équipe d'évaluation a bien saisi l'approche ainsi que les questions fondamentales adressées par cette évaluation, la note de cadrage devra fournir un résumé critique des informations contenues dans les documents programmatiques mises à disposition de l'équipe d'évaluation par l'UNICEF après la signature du contrat. La note devra aussi bien indiquer, pour chacune des questions de l'évaluation, les informations suivantes : quelles méthodes et quels outils de collecte de données seront utilisés pour y répondre, auprès de qui les données en question seront collectées (y compris la stratégie d'échantillonnage), quelles méthodes d'analyse seront utilisées pour interpréter lesdites données, quelles mesures seront adoptées afin d'assurer la qualité de l'évaluation, et comment les données seront disséminées. Cette note doit aussi proposer les mesures susceptibles de garantir au processus d'évaluation une assise éthique, et de protéger la confidentialité et la dignité de ceux qui participent à l'évaluation. La note de cadrage y compris les outils proposés pour la collecte des données doivent être validés par l'UNICEF avant le démarrage de la collecte des données primaires sur le terrain.

L'évaluation sera menée selon les [normes et standards](#) d'évaluation du Groupe de l'Evaluation des Nations Unies (UNEG). Elle intégrera de manière spécifique les droits humains, le genre et l'équité et sera conduite conformément au [code de conduite](#), [guide d'éthique](#) ainsi qu'aux [directives de l'UNEG](#) en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations. Un accent particulier sera mis sur la conformité de différents livrables de ce mandat avec les standards du [GEROS](#). Sans une intégration adéquate des standards GEROS et des directives de l'UNEG en matière de genre, les livrables ne seront pas acceptés par l'UNICEF.

8. Plan de travail, Livrables, et Lieux de travail

La réalisation de la mission du bureau d'études/centre de recherche est prévue pour une durée de 4 mois au cours de la période allant d'août à décembre 2019. Ce délai prend en compte les travaux du bureau, les travaux

sur le terrain, la rédaction des rapports et leur restitution. Le Tableau 2 ci-dessous présente le plan de travail indicatif de l'évaluation.

Tableau 2: Plan de travail indicatif

TACHES	Nombre de jours travaillés			
	Guinée-Bissau et Sao Tome Principe	Guinée-Bissau	Sao Tome Principe	
	Chef d'équipe	Consultant national	Consultant national	
I. Phase de Préparation				
Réunion initiale (par Skype)	1	1	1	1
Revue de la littérature, et entrevues préliminaires	3	3	5	5
Elaboration et soumission de la note de cadrage (une note de cadrage par pays doit être produite)	3	3	1	1
Révision de la note de cadrage sur la base des commentaires du Comité de Pilotage de l'évaluation	2	2	-	-
II. Phase de Collecte des données dans le pays				
Rencontre avec le staff de l'UNICEF et les autres parties prenantes dans les deux pays concernés par l'évaluation	3	3	3	3
Visites de terrain et collecte des données auprès des bénéficiaires et partenaires	8	8	10	10
Analyse préliminaire de données collectées par pays	3	3	4	4
Présentation des conclusions préliminaire auprès du staff de l'UNICEF, des membres du Comité de Pilotage de l'évaluation et des partenaires de mise en œuvre (ex. sous forme d'un atelier participatif)	1	1	1	1
III. IV. Phase de Rédaction du Rapport				
Elaboration et soumission du Rapport provisoire de l'évaluation (Draft 0 ; un rapport par pays doit être produit)	4	4	6	6
Elaboration et soumission de la version révisée du rapport (Draft 1) intégrant les commentaires du Comité de Pilotage.	4	4	2	2
Atelier de validation des recommandations (soit facilité par	1	1	1	1

l'équipe d'évaluation soit par les responsable M&E de l'UNICEF ou le Conseiller Régional pour l'Evaluation)				
Elaboration et soumission de la version finale du rapport (Draft 2) intégrant les commentaires ultérieurs du Comité du Pilotage (1 rapport par pays est attendu).	2	2	4	4
Elaboration et soumission de 2 notes de synthèse et version finale de la PPT.	2	2	-	-
Elaboration et soumission du rapport régional provisoire de l'évaluation (Draft 0)	4	-	1	1
Elaboration et soumission de la version finale du rapport régional (Draft 2) intégrant les commentaires ultérieurs du Comité du Pilotage.	1	-	1	1
TOTAL		79	40	40

Livrables de l'évaluation

Pour chacun de deux pays, le bureau d'études/centre de recherche fournira un rapport en portugais de préférence, ou alors si cela n'est pas possible en français comme seconde option. Les rapports une fois produits dans une de ces langues et validés par le Comité de Pilotage seront par la suite traduits dans l'autre à la charge de l'équipe d'évaluation. Les autres produits (PPT, notes de synthèse) doivent être fournis en portugais.

1. Une **note de cadrage** ou « inception report » présentant la méthodologie détaillée d'évaluation pour chacun de deux pays. Cette note sera articulée autour des principaux points suivants :
 - Introduction présentant l'objet d'évaluation, le but, la portée et les objectifs de l'évaluation ;
 - Contexte de l'évaluation y compris les résultats préliminaires de la revue documentaire ;
 - Les critères et questions d'évaluation affinées à partir de la revue documentaire et des entretiens préliminaires ;
 - Méthodes de collecte des données y compris l'échantillonnage et la prise en compte des considérations éthiques ;
 - Méthodes d'analyse des données ;
 - Matrice d'évaluation présentant pour chaque critère et chaque question d'évaluation pour chacun de deux pays, les méthodes de collecte et les sources de données correspondantes ;
 - Limites de l'évaluation ;
 - Plan de travail indicatif ;
 - Structure proposée pour le rapport final ;
 - Annexe : liste des principaux documents revus ; ensemble des outils proposés pour la collecte des données ; liste des informateurs clés et sites à visiter.

2. **Deux présentations PPT des conclusions \ préliminaires (1 pour chacun de deux pays)** : Cette présentation sera discutée à l'occasion du mini-atelier de restitution des résultats de l'évaluation

vers la fin de la mission sur le terrain. La présentation PPT sera par ailleurs actualisée et remise en même temps que le rapport final.

3. **Deux rapports provisoires d'évaluation (1 pour chacun de deux pays) (à soumettre avant le 20 novembre 2019)** présentant les principaux constats, conclusions et recommandations.
4. **Deux rapports provisoires d'évaluation révisés (1 pour chacun de deux pays) (à soumettre avant le 15 décembre 2019)** : ces deux rapports intégreront les commentaires fournis par le Comité de Pilotage sur le draft antérieur)
5. **Deux rapports finaux d'évaluation (1 pour chacun de deux pays) (à soumettre avant le 20 janvier 2020)** Ce produit devra être d'au plus 50 pages (sans les annexes) et intégrera un résumé exécutif d'au plus 5 pages. Le contenu du rapport d'évaluation sera conforme aux [normes de l'UNICEF](#). Il devra également répondre aux standards utilisés pour l'évaluation indépendante de la qualité des rapports d'évaluation de l'UNICEF (méta-évaluation) à travers le [GEROS](#).
6. **Une note de synthèses** ou « **policy brief** » d'au plus 5 pages qui servira d'outil de dissémination des principales conclusions et recommandations de l'évaluation.
7. **Un plan d'action** pour la mise en œuvre des principales recommandations de l'évaluation ou « management response » qui sera défini de manière participative au cours de l'atelier de validation du rapport d'évaluation par le groupe de référence élargi aux partenaires clés du secteur de l'éducation.

Livrables au niveau régional

1. **Un rapport d'évaluation régional** d'au plus 50 pages présentant un résumé des évaluations des 2 pays. Ce rapport doit correspondre aux mêmes standards et avoir la même structure que les rapports pays (**à soumettre avant le 25 janvier 2020**)
2. **Une note de synthèses Régionale** ou « **policy brief** » d'au plus 5 pages qui comparera les expériences des deux pays servira d'outil de dissémination des principales conclusions et recommandations de l'évaluation

Lieux de travail

L'équipe constituée par le bureau d'études/centre de recherche sera basée en Guinée-Bissau et Sao Tomé e Principe pendant la période de collecte de données primaires et réalisera le reste du travail à distance (chaque membre de l'équipe à partir de son lieu de résidence) lorsque leur présence sur le terrain n'est pas nécessaire (exemple : lors de la phase de préparation de la note de cadrage et de la rédaction du rapport). Cette répartition du temps du travail devra être proposée par l'équipe dans leur offre technique et discutée avec l'UNICEF.

9. Gouvernance de l'évaluation

Le gestionnaire de l'évaluation : Le chargé de suivi et évaluation du bureau UNICEF Guinée Bissau sera le gestionnaire global de l'évaluation pour la Guinée Bissau et son homologue de Sao Tome le sera pour Sao Tome. Ceci contribuera à la préservation de l'indépendance de l'évaluation. Les deux staffs de l'UNICEF en question travailleront en collaboration avec le Conseiller Régional de l'UNICEF en évaluation, lequel apportera les orientations techniques nécessaires et veillera au maintien d'un niveau maximal de qualité de l'évaluation. Les gestionnaires devront s'assurer du respect des normes et standards de l'UNICEF ainsi que du respect des normes de qualité.

Le Contrôle de qualité de l'évaluation sera effectué au moyen d'une revue des TDR, de la méthodologie et des rapports et assuré par *le gestionnaire de l'évaluation* en coordination avec le comité de pilotage et le bureau régional de l'UNICEF pour garantir la qualité.

En Guinée Bissau, *Le Comité de pilotage* sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENES). Le secrétariat de ce comité sera assuré par le gestionnaire de l'évaluation. Le comité est composé de :

Président : Secrétaire General du MENES

Rapporteur : Directeur adjoint de la DGEPASE

Membres :

- Représentant(e) de la Direction Générale d'Etude, Planification et Evaluation du Système Educatif (DGEPASE);
- Représentant(e) de la Direction Générale de l'Enseignement (DGE);
- Représentant de l'Inspection Générale ;
- Représentant de l'Institut National de Développement de l'Education (INDE) ;
- Représentants EAE ;
- Représentants UNICEF : Chef Section Programme Education, NOB Education, Chef Section Programme Politiques Sociales, Planification, Suivi et Evaluation, Spécialiste planification, suivi et évaluation de l'UNICEF.

En Sao Tome et Principe, *Le Comité de pilotage* sera présidé par la Directrice Ministère des Affaires Sociales. Le secrétariat de ce comité sera assuré par le gestionnaire de l'évaluation. Le comité est composé de :

Président : Directrice Ministère des Affaire Sociaux

Rapporteur : Coordinatrice du PEP

Membres :

- Représentant(e) de Direction des soins primaires du Ministère de la Santé ;
- Représentant(e) de la Direction de l'Education Préscolaire ;
- Représentant(e) de organisations de la société civile ;
- Représentant(e) des services sociaux dans les districts ;
- Représentant de l'Institut National des Statistiques, point focal en matière d'enquêtes sur le terrain ;

- Représentants UNICEF : Spécialistes Education, Politiques Sociales et Santé, Suivi et Evaluation, communication et protection.

10. Durée du contrat ; Rémunération ; Autres Termes et Conditions

Le contractant sera engagé dans le cadre d'un contrat institutionnel à court terme et à temps plein, immédiatement après l'achèvement de la procédure de passation de marché, pour une période estimée à 4 mois. Le nombre exact de jours à proposer par le contractant et confirmé par l'UNICEF, y compris les délais spécifiques, sera déterminé lors de la signature du contrat. Les termes de référence font partie intégrante du contrat institutionnel signé avec le contractant.

Les montants et les conditions de paiement sont sujets aux négociations, mais doivent être conformes aux normes des Nations Unies. Une ventilation détaillée du budget (offre financière) doit être soumise avec la proposition de l'offre technique. Le calendrier de paiement sera convenu et lié aux produits livrables.

L'UNICEF se réserve le droit de retenir tout ou partie du paiement si les résultats ne sont pas satisfaisants, si le travail / les résultats :

- est incomplet ;
- n'est pas conforme aux normes de qualité exigées par l'UNICEF et le gouvernement ;
- n'est pas délivré ou n'a pas respecté les délais ;

(Pénalités liées aux retards dans les livrables : 5 jours – 10%, 15 jours – 20% ; 1 mois – 50% ; plus de 1 mois – paiement retiré).

Le contrat devrait durer 79 jours répartis sur la période de 4 mois (le Chef d'Equipe aura 79 jours de travail, les deux consultants nationaux auront de 30 jours chacun). Les autres conditions sont les suivantes :

- Lieux de travail : Le consultant international sera basé à la maison avec des missions en Guinée Bissau et Sao Tomé e Principe, avec des voyages sur les sites d'intervention ;
- Unicef prendre en charge les billets d'avion aller-retour en classe économique suivant le trajet le plus direct et économique ;
- Les paiements seront basés sur les livrables ;
- L'UNICEF ne fournit pas d'assurance maladie pour les consultants proposés par le bureau d'études/centre de recherche ;
- Le per diem sera payé conformément à la Commission de la fonction publique internationale.

Le paiement des honoraires du bureau d'études/centre de recherche sera échelonné comme suit :

- 15% à la soumission de la note de cadrage pays 1 ;
- 15% à la soumission de la note de cadrage pays 2 ;
- 15% à la soumission du rapport préliminaire pays 1 ;
- 15% à la soumission du rapport préliminaire pays 2 ;
- 150% après validation du rapport final, du résumé exécutif et des notes de synthèse sur les principaux résultats de l'évaluation pays 1 ;
- 25% après validation du rapport final, du résumé exécutif et des notes de synthèse sur les principaux résultats de l'évaluation pays 2 et du rapport régional final.

11. Qualifications & Expérience

Cette publication est destinée à des centres de recherche ou bureaux d'études. Le bureau d'études/centre de recherche intéressé devra proposer une équipe composée de **3 consultants** :

- 1 Chef d'Equipe international qui couvrira les deux pays et
- 2 consultants Nationaux (un dans chacun de deux pays qui feront l'objet de cette évaluation).

L'équipe constituée devra avoir une solide expertise et une riche expérience dans le domaine de l'évaluation, éducation et développement du jeune enfant. L'équipe devrait également avoir une bonne connaissance du contexte national. Les membres de l'équipe travailleront en étroite collaboration pour la coproduction et la mise en œuvre d'une méthodologie et d'une démarche appropriées pour la réponse aux questions d'évaluation et l'atteinte des résultats escomptés. L'équipe devra adopter une démarche favorable au renforcement des capacités évaluatives nationales, particulièrement pour les « évaluateurs émergents ».

La/Le consultant(e) international chef d'équipe :

Elle/Il assurera la coordination de l'équipe d'évaluation et veillera à assurer le design de l'évaluation, le pilotage du processus évaluatif, l'assurance qualité et la fourniture des produits attendus en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe. Elle/Il devra conduire l'évaluation selon une approche favorable au transfert des compétences aux cadres nationaux membres de l'équipe d'évaluation. Elle/Il devra avoir le profil suivant :

- Avoir au moins un niveau DEA/DESS en éducation, science sociales, évaluation ou domaine connexe ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience en évaluation de programmes et de projets, particulièrement dans les domaines de l'éducation, développement du jeune enfant et des interventions à base communautaire ou des domaines connexes et au moins 5 ans d'expérience en tant que chef d'équipe ;
- Avoir géré des équipes d'évaluation, surtout dans le cadre d'évaluation multi-pays ;
- Disposer d'une solide expérience de travail dans les projets ou programmes en matière d'éducation de qualité et/ou de développement du jeune enfant (au moins 5 ans d'expérience) mesurable par le nombre d'années passées dans des initiations spécialisées dans le domaine ou par la réalisation d'études portant sur le domaine de l'éducation notamment sur la qualité des enseignements et apprentissages ;
- Disposer d'une parfaite maîtrise des méthodes quantitatives et qualitatives de recherche et des méthodes d'évaluation basée sur l'équité, les droits humains et le genre ;
- Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite en Portugais et Français et de facilitation de processus participatifs ;
- Avoir une expérience de travail en Afrique de l'Ouest et en Guinée Bissau et/ou STP de préférence.

Autres membres de l'équipe d'évaluation (1 Consultants National pour Guinée Bissau et 1 Consultant National pour Sao Tome) :

Les deux consultants nationaux participeront à toutes les étapes du processus évaluatif et seront principalement chargés de la collecte et de l'analyse des données qui serviront à établir le jugement évaluatif. Ils contribueront également à l'analyse du contexte national et du secteur l'éducation et du développement du jeune enfant ainsi que à la contextualisation des résultats de l'évaluation. Il s'agira aussi bien de l'analyse secondaire des données que des entretiens qualitatifs qui seront menées auprès des communautés bénéficiaires et des principales parties prenantes de la mise en œuvre du programme. Les consultants doivent avoir le profil suivant :

a. Consultant National en Guinée Bissau

- Avoir au moins un niveau DEA/DESS en éducation, sciences sociales ou domaines connexes ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion et/ou de l'évaluation des programmes et projets dans le secteur d'éducation primaire.
- Avoir une parfaite connaissance de la problématique de l'éducation du contexte national ;
- Avoir une parfaite maîtrise des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte et d'analyse des Données ;
- Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite en Portugais, la connaissance du Français sera un atout ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

b. Consultant National en Sao Tome-et-Principe

- Avoir au moins un niveau DEA/DESS en éducation, sciences sociales, développement du jeune enfant ou domaines connexes ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion et/ou de l'évaluation des programmes et projets du développement du jeune enfant et de la protection sociale.
- Avoir une parfaite connaissance de la problématique du développement du jeune enfant et de la protection social ainsi que du contexte national ;
- Avoir une parfaite maîtrise des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte et d'analyse des données ;
- Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite en Portugais, la connaissance du Français sera un atout ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

12. Soumission

L'UNICEF accepte les demandes des bureaux d'études ou centre de recherche. Lors de la soumission de sa proposition le bureau d'études/centre de recherche doit soumettre deux propositions :

a) **Une Proposition Technique qui devra inclure tous les documents suivants :**

- Une copie des CV du consultant international ainsi que de ceux de deux consultants nationaux (d'au plus 4 pages)
- Un exemplaire d'un rapport d'évaluation rédigé par le soumissionnaire dans les derniers 5 années ;

- Une note méthodologique (max 10 pages) qui devra démontrer ;
 - La compréhension des TdR (y compris des buts et des objectifs)
 - Les méthodes de collecte et d'analyse des données que le bureau d'études/centre de recherche bureau estimera pertinentes afin de répondre aux questions de l'évaluation incluses dans les TdR
 - Des justifications valides pour l'utilisation de chacune des méthodes de collecte et d'analyse identifiées ;
 - Une définition claire des rôles et responsabilités que chacun des consultants va jouer au sein de l'équipe et par rapport au Bureau Pays de l'UNICEF ;
 - La capacité de couvrir les deux programmes dans les deux pays et de soumettre les livrables selon les échéances indiquées dans la section livrables (**il est impératif que les deux rapports finals d'évaluation pour la Guinée Bissau et Sao Tome Principe soient soumis avant le 20 janvier 2020**).

Ce document demeure un document technique et pas une lettre de motivation. Par ailleurs, cette note méthodologique ne devra répliquer le contenu d'aucune section des TdR).

Les propositions techniques complètes seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Compréhension de la Problématique, des Rôles et responsabilités des différents membres de l'équipe, des Produits attendus ainsi que des But(s) de l'Evaluation ;
- Pertinence de la méthodologie proposée par rapport aux questions de l'évaluation ;
- Qualité de la justification des méthodes et approches d'évaluation proposées ;
- Respect du nombre de jours ;
- Répartition claire des tâches et responsabilités ;
- Prise en compte des délais raisonnables de validation ;
- Respect des normes et standards UNEG ;
- Capacités rédactionnelles ;
- Capacité de Visualisation/mise en page.

Table 3: Grille d'évaluation des propositions techniques

Nombre	Critères d'évaluation	Sous-critères	Note	Note total
1	Compréhension des TdR	Compréhension des TdR (en fonction de la valeur ajoutée de la proposition technique)	10	10
2	Méthodologie	Cadre de référence méthodologique pour répondre aux questions d'évaluation (<i>en fonction de la pertinence du cadre méthodologique pour répondre aux questions d'évaluation</i>)	10	25
		Méthodes de collecte des données (<i>en fonction de la pertinence et de la cohérence des méthodes de collecte des données proposées pour répondre aux questions d'évaluation</i>)	8	
		Méthodes d'analyse des données (<i>en fonction de la pertinence et de la cohérence de la proposition pour répondre aux questions d'évaluation</i>)	7	
3	Capacité organisationnelle de l'équipe d'évaluation/ du	Plan de travail de l'évaluation (<i>en fonction de la pertinence du calendrier proposé pour l'exécution des produits attendus</i>)	5	10

	cabinet d'exécuter le mandat	Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation (<i>selon la pertinence de la répartition des rôles et des responsabilités pour l'atteinte des résultats attendus dans les délais requis</i>)	5	
4	Expertise et expérience du chef d'équipe	Expertise du chef d'équipe (<i>en fonction de la conformité au profil requis et de l'évaluation des compétences en général et des évaluations axées sur l'équité et sur l'égalité des sexes et les droits humains</i>)	7	13
		Expérience du chef d'équipe (<i>en fonction de la qualité du rapport d'évaluation soumis dans le cadre de la proposition et de l'expérience du consultant en matière d'évaluation en général et dans le domaine thématique ciblé en particulier et en tant que chef d'équipe d'évaluation</i>)	6	
5	Expertise et expérience des membres de l'équipe d'évaluation	Expertise des membres de l'équipe (<i>en fonction de la conformité au profil recherché, de l'expertise dans le domaine thématique visé, de la connaissance du contexte national et des méthodes d'évaluation et de recherche</i>)	6	12
		Expérience des membres de l'équipe (<i>en fonction de l'expérience en matière d'évaluation en général et dans le domaine thématique ciblé</i>)	6	
Note totale attribuée à la proposition technique				70 Points

b) Une offre financière

L'offre financière proposée doit contenir les honoraires, la logistique (DSA et Billets) et les couts indirects (édition, reprographie). Les honoraires seront négociés et déterminés avant signature des contrats.

Les bureaux d'études ou centre de recherche intéressés sont vivement encouragés à envoyer leurs offres d'évaluation technique et financière par courrier électronique (les propositions doivent être soumises séparément).

Date limite de soumission : 2 semaines après la publication

Préparé par : Chief PME Guinée Bissau/ Sao Tomé

20 juillet 2019

Revu par : Michele Tarsilla, Conseiller Régional pour l'Evaluation

27 Aout 2019



Approuvé par

27 Aout 2019

Budget provisoire : \$85,360.

Honoraires

Consultant international : $\$550 \times 79 = \$43,450$

Consultants nationaux (2) : $\$350 \times 40 \times 2 = \$28,000$

DSA

Consultant international : $22 \text{ days} \times 200 = \$4,400$

Consultants nationaux : $8 \times 60 \times 2 = \$960$

Voyage

Consultant international : \$4,500

Transport sur le terrain : \$2,000

Autres frais : \$2,000